



Personne de contact
Dr. Johanna Friedli
T +41 31 511 38 47
johanna.friedli@anq.ch

A l'attention des directions des cliniques et responsables des mesures de l'ANQ de la psychiatrie forensique

ainsi que des représentants des cliniques forensiques de la séance du 21.11.2018

Berne, le 14 mai 2020

MESURES DE L'ANQ PSYCHIATRIE FORENSIQUE

Première publication transparente PF avec résultats de mesure 2019

Madame, Monsieur,

Nous sommes très heureux de vous informer que les résultats de mesure de la psychiatrie forensique 2019 pourront être publiés pour la première fois en septembre/octobre 2020 grâce à la qualité des données suffisante.

Cette étape a été précédée par un long travail de développement. L'introduction des mesures de la psychiatrie forensique a eu lieu le 1.7.2012. Celles-ci ont été initialement évaluées dans le cadre de la psychiatrie pour adultes puis comme mesures indépendantes à partir du 1.1.2014. Cependant, la psychiatrie forensique n'a jamais atteint la qualité des données requise pour la publication : en effet, le nombre de cas et les retours de l'autoévaluation de l'importance des symptômes par la patiente/le patient (BSCL) étaient insuffisants.

A partir de 2015, le Groupe Qualité Psychiatrie a discuté des potentielles solutions pour améliorer la qualité des données avec Philippe Delacrausaz et Steffen Lau, représentants du comité directeur de la SSPF/SGFP. Lors d'une séance fin 2018, Steffen Lau et les représentants des cliniques de PF ont formulé plusieurs mesures d'amélioration à l'attention du Groupe Qualité, notamment la dispense de l'indicateur BSCL et la réduction de la durée minimale entre l'admission et la sortie de > 7 jours à > 24 heures pour augmenter le nombre de cas.

La mise en œuvre de ces mesures a porté ses fruits. L'analyse statistique des données de 2019 par l'institut d'analyse w hoch 2 et le Prof. L. Dümbgen (Université de Berne, Département de mathématiques et de statistique; conseiller statistique de l'ANQ) a montré que les données de mesure permettent pour la première fois une évaluation comparative. Les résultats de mesure de la psychiatrie forensique seront donc publiés à partir de l'année de mesure 2019 au sein de la psychiatrie pour adultes sous forme de quatrième type de clinique.



Beaucoup d'entre vous ont activement contribué à l'atteinte de cette étape clé. Je tiens à vous remercier sincèrement pour votre précieux engagement, également au nom du Comité de l'ANQ et du Groupe Qualité Psychiatrie !

Cordiales salutations,
ANQ

Dr. Johanna Friedli
Responsable Psychiatrie